

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT de l'AUDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire  
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

Date de convocation : 09/12/2021

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date d'affichage :

**N° 182/2021**

**OBJET : ACHAT A L'EURO SYMBOLIQUE NON RECOUVRABLE DE DEUX PARCELLES CADASTREES WP 52 ET WP 53 A LA COMMUNE DE LEZIGNAN-CORBIÈRES POUR LA REALISATION U NOUVEAU SCHEMA DES DECHETTERIES**

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Etaient présents : (54)**

ALBAS  
ALBIERES  
ARGENS MINERVOIS  
AURIAC  
BOUTENAC  
CAMPLONG D'AUDE  
CANET D'AUDE

CASCASTEL  
COUSTOUGE  
DAVEJEAN  
ESCALES  
FABREZAN  
FELINES TERMENES  
FERRALS LES CORBIERES  
FONTCOUVERTE  
JONQUIERES  
LAGRASSE  
LANET  
LAROQUE DE FA  
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Claude MONTLAUR  
Yvon LACOMBE  
Gérard GARCIA  
Bernard SUTRA  
Alain MAILHAC  
Serge LEPINE  
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE  
Marcel REVERDY  
Didier CASATO  
Paul BERTHIER  
Mélinda BORNIA  
Henry SCHENATO  
Frédéric BERROCAL  
Jean-Marie SAURY  
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO  
Jacques CONTIES  
Jacques PIRAUD  
René ORTEGA  
Jean-Marie GALINIE  
Raymond SPOLI  
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES–

LUC SUR ORBIEU	Thierry CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Rémi PENAVAIRE-
MASSAC	Yves KOSINSKI
MONTSERET	Jean-Louis GAILLARD
MOUTHOMET	Geneviève FABRE
ORNAISONS	Christelle HERMAND
PARAZA	Gilles CASTY –
QUINTILLAN	Emile DELPY
RIBAUTE	André CONTRERAS
ROUBIA	Alain COSTE
ROQUECOURBE MINERVOIS	Geneviève LOPEZ
SAINT ANDRE DE Rgue	Corinne GIACOMETTI
SAINT COUAT D'AUDE	Jean-Michel FOLCH
SAINT LAURENT DE LA Crisse	David ELIS
TERMES	Xavier DE VOLONTAT
THEZAN DES CORBIERES	Hervé BARO
TOURNISSAN	Philippe PUECH
TOUROUZELLE	Marilyse RIVIERE
VIGNEVIEILLE	Serge MARRET
VILLEROUGE TERMENES	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

**Etaient absents les représentants des Communes de : (28)**

BOUISSE (Philippe LACOMBE)  
 CASTELNAU D'AUDE (Gilles BARTHES)  
 CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)  
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)  
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)  
 FABREZAN (Isabelle GEA)  
 HOMPS (Béatrice BORT)  
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)  
 LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)  
 LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)  
 MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)  
 MONTJOI (Jessica BOSCH)  
 MOUX (Gérard PIOCH)  
 ORNAISONS (Claire CHAOUAT)  
 PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)  
 SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)  
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)  
 SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)  
 SALZA (Rehda MENNAD)  
 TALAIRAN (Cédric MALRIC)

**Procurations : (16)**

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE  
Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ  
Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES  
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA  
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA  
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL  
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL  
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET  
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET  
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO  
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS  
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI  
Claire CHAOUAT, Ornaisons, à Gilles CASTY  
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH  
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY  
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU le nouveau schéma des déchetteries de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la demande de la CCRLCM du 2 décembre 2020 pour une cession des parcelles WP 52 et WP 53, propriétés de la commune de Lézignan-Corbières, afin d'y implanter une nouvelle déchetterie inscrite dans le nouveau schéma des déchetteries intercommunales;

VU la délibération n° 2020-237 du 16/12/2020 de la commune de Lézignan-Corbières portant approbation de la cession des parcelles WP 52 et WP 53 à la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois pour y implanter une nouvelle déchetterie;

**CONSIDERANT** l'objectif inscrit dans le nouveau schéma des déchetteries intercommunales de construction d'un nouvel équipement pour mieux desservir les habitants des secteurs de Lézignan-Corbières et du Minervois ;

**CONSIDERANT** que les parcelles WP 52 (5 310 m<sup>2</sup>) et WP 53 (2 760 m<sup>2</sup>) cédées par la commune de Lézignan-Corbières, pour 1€ non recouvrable, à la CCRLCM, seraient d'une superficie de 8 070 m<sup>2</sup>, surface adaptée à l'implantation d'une nouvelle déchetterie ;

**CONSIDERANT** l'opportunité représentée par l'achat des parcelles WP52 et WP 53, sises sur la commune de Lézignan-Corbières, qui présentent toutes les caractéristiques nécessaires à l'implantation d'une nouvelle déchetterie intégrée dans son environnement et inscrite dans des objectifs de transition énergétique et écologique ;

Sur proposition du rapporteur, Gilles CASTY

*Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,*

**Par : 70 voix POUR**

**0 ABSTENTION**

**0 voix CONTRE**

**DÉCIDE** d'acquérir pour 1 € non recouvrable les parcelles WP 52 et WP 53, à la commune de Lézignan-Corbières, d'une superficie totale de 8 070 m<sup>2</sup> ; les frais liés à la division cadastrale, au bornage et de rédaction de l'acte étant à la charge de la CCRLCM.

**PRÉCISE** que Maître Jean-Charles DAVID, Notaire à 11200 Lézignan-Corbières, sera chargé des formalités relatives à cette cession dont les frais seront à la charge de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

**HABILITE** le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Président,**



**André HERNANDEZ**